



Vérification des sociétés à mission

OBJECTIF

Mettre en place un dispositif de pilotage opérationnel, une gouvernance et des moyens adaptés au suivi et la mission et conformes aux exigences réglementaires



VOS ENJEUX

- **Se conformer à l'obligation réglementaire*** de faire vérifier par un organisme tiers indépendant la bonne exécution des objectifs sociaux et environnementaux fixés dans la mission.
- **Démontrer la sincérité de la démarche vers la société à mission** en démontrant la cohérence, la pertinence et la robustesse de l'ensemble du dispositif sous-tendant sa mise en œuvre à court, moyen et long-terme
- **Apporter des preuves concrètes, tangibles et mesurables de l'engagement et de l'impact** générés à travers la mission de l'entreprise au niveau social et environnemental auprès de l'ensemble des parties prenantes, et notamment le Comité de Mission

*articles L. 210-10, R. 210-21, A. 210-1 et A. 210-2 du code de commerce



QUELS BÉNÉFICES ?

- Animer un dispositif de mission **conforme aux attentes réglementaires** applicables
- **Améliorer la perception** des parties prenantes quant à la mise en œuvre des engagements pris.
- **Renforcer la fiabilité** et la **qualité de l'information extra-financière** communiquée en lien avec la mission

NOTRE APPROCHE

Objectifs de la mission de l'OTI

Appréciation, pour chaque objectif :

- Des **moyens** mis en œuvre pour le respecter
- Des **résultats atteints** à la fin de la période de vérification, si possible exprimés de manière **quantitative** par rapport à l'objectif et, le cas échéant, aux **objectifs opérationnels ou indicateurs clés** de suivi
- De l'**adéquation des moyens** mis en œuvre au respect de l'objectif au regard de l'évolution des affaires sur la période
- Le cas échéant, l'existence de **circonstances extérieures** à la société ayant affecté le respect de l'objectif

Principales diligences**

- Apprécier les **actions mises en place** pour exécuter les objectifs ainsi que les **moyens financiers et non-financiers affectés à leur réalisation** (dont labels, normes...)
- Prendre connaissance de **l'appréciation de l'exécution des objectifs** par le Comité de Mission et les parties prenantes
- S'enquérir de **l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi** et de mesure des résultats
- Vérifier la **sincérité de ces indicateurs**

Activités clés



Revue documentaire, dont rapport(s) annuel(s) du Comité de Mission



Entretien(s) avec le Comité de Mission ou le référent, et le cas échéant avec d'autres parties prenantes concernées



Entretien(s) avec l'organe en charge de la gestion de la société



Revue de l'existence d'objectifs opérationnels et vérification de la sincérité des informations (indicateurs et cibles quali.)



Emission du rapport de l'organisme tiers indépendant

Note : conformément aux dispositions prises par la CNCC, nos diligences incluront également une revue de la cohérence des objectifs au regard de la raison d'être et des enjeux sociaux et environnementaux sectoriels, ainsi que des objectifs opérationnels et indicateurs associés.

*Arrêté du 27 mai 2021 relatif aux modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant chargé de vérifier l'exécution par les sociétés à mission de leurs objectifs sociaux et environnementaux accomplit sa mission

L'étendue et la nature des services détaillés dans ce document sont soumis aux règles déontologiques de la profession, selon que nous sommes commissaires aux comptes ou non de votre entité ou de votre groupe.

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Conception - Réalisation - KPMG - OLIVER - Janvier 2020 Crédit photo: Freepik / katemangostar



VOS CONTACTS

Anne GARANS

Associée Responsable

Sustainability Services

+33 1 55 68 87 52

agarans@kpmg.fr

Fanny HOULLIOT

Associée

Sustainability Services

+33 4 96 20 54 82

fhoulliot@kpmg.fr